



Procès-verbal Conseil Municipal du 28 septembre 2016

Séance du 28-09-2016

Convocations et affichage du 22-09-2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian HUS.

Présents : MMES ALLOT Nathalie, DE PAIX DE CŒUR Marion, FOUCHER Chrystelle.

MM. BLOINO Didier, BUTAUD Daniel, CHASSIGNET Éric, COMBET Bernard, ECK Julien, HUS Christian, LUNEL Romain, PICAUD Grégory, SEMAM Fayçal, SMOLKOWICZ Gérard.

Absents excusés : Madame HERVOCHE Aurélie pouvoir à Madame DE PAIX DE CŒUR Marion
Monsieur FERRIER Rodolphe pouvoir à Monsieur HUS Christian.

Secrétaire de séance : Monsieur BLOINO Didier.

0- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 juillet 2016.

Ce point a été adopté :

Pour : 15

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER,

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, ECK, HUS, LUNEL, PICAUD, SEMAM, SMOLKOWICZ.

Mme HERVOCHE pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

M.FERRIER pouvoir à M. HUS.

1- Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un projet de modification peut, à l'initiative du maire, être adopté selon une procédure simplifiée dans les conditions définies par le code de l'urbanisme. Dans ce cadre le projet doit être mis à disposition du public pendant un mois et le Conseil doit se prononcer sur les modalités de cette mise à disposition.

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le PLU afin d'harmoniser le projet de réalisation de la ZAC du Tertre de Montereau et les orientations d'aménagement et de programmation du PLU,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de modification simplifiée.

Monsieur Julien ECK fait les observations suivantes :

- disparition du carrefour giratoire qui deviendra une impasse. Le giratoire devait être financé par la CAMVS et SAFRAN AIRCRAFT ENGINES dans le cadre du PUP (Plan Urbain de Partenariat), si celui-ci n'est pas effectué que deviendra son financement.

- disparition de la liaison douce le long de la ZAC du Tertre. Un tiers du financement est effectué par la CAMVS. Cette liaison douce aurait pu être déplacée entre Aubigny et Montereau sur le Jard.

Monsieur Julien ECK s'interroge sur le budget de la CAMVS.

Monsieur Christian HUS lui répond que la suppression du giratoire n'est pas envisagé dans les faits. Il était initialement prévu à Courceaux, et sera déplacé plus près de SAFRAN AIRCRAFT ENGINES. Le PUP prévoit un délai de réalisation des équipements publics (dont le giratoire et la liaison douce) fixé au 31/12/2018. Si les équipements publics n'étaient pas achevés, dans ce délai, les sommes du coût des travaux non réalisés seraient restituées à SAFRAN AIRCRAFT ENGINES.

En ce qui concerne la liaison douce elle n'est pas supprimée car c'est règlementaire. Elle est à l'intérieure de la ZAC et ne peut pas être déplacée en dehors du périmètre de cette zone.

Après plusieurs échanges, ce point a été mis au vote et aucune majorité ne s'est dégagée.

Le Conseil Municipal souhaite avoir des précisions portant sur :

- Les caractéristiques des accès au futur parc d'activités depuis les routes départementales
- La modification des liaisons douces

Par conséquent le Conseil Municipal, à l'unanimité, diffère la décision.

2- Décision Modificative n°1 au Budget Primitif 2016 de la commune.

L'objet de la présente décision modificative est de procéder au réajustement des crédits suivants :

- fonds régional de solidarité d'Ile de France pour 19 646 €
- complément de travaux rue des Quatre Pommiers pour 13 500 €

Il convient d'équilibrer le budget primitif 2016 de la commune.

Ces dépenses supplémentaires sont financées grâce au montant porté au compte 022 « dépenses imprévues ».

La décision modificative n° 1 s'établit comme suit :

Fonctionnement

DEPENSES NOUVELLES

Chapitre	article	BP	Modification dm1	Nouvelle dotation
O14	73924	39 000,00	19 646,00	58 646,00
O22		77 068,05	-33 146,00	43 922,05
O23		871 620,00	13 500,00	885 120,00

Investissement

DEPENSES NOUVELLES

Chapitre	article	BP	Modification dm1	Nouvelle dotation
23	2318	25 000,00	13 500,00	38 500,00

RECETTES NOUVELLES

Chapitre	article	BP	Modification dm1	Nouvelle dotation
O21		871 620,00	13 500,00	885 120,00

Ce point a été adopté :

Pour : 15

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER,

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, ECK, HUS, LUNEL, PICAUD, SEMAM, SMOLKOWICZ.

Mme HERVOCHE pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

M.FERRIER pouvoir à M. HUS.

3- Adoption de la convention avec l'association « Travail Entraide ».

L'association « Travail Entraide » dont le siège est situé 50 allée de la Gare 77350 Le Mée-sur-Seine est une association intermédiaire proposant la mise à disposition de personnel au sein d'entreprises, collectivités et associations.

Afin d'établir la mise à disposition d'un agent technique il convient d'adopter une convention de partenariat entre la commune et l'association « Travail Entraide » définissant les modalités de fonctionnement.

Le Conseil Municipal adopte cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

Pour : 15

Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER,

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, ECK, HUS, LUNEL, PICAUD, SEMAM, SMOLKOWICZ.

Mme HERVOCHE pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

M.FERRIER pouvoir à M. HUS.

4- Décision du Maire.

N° 16-06 du 09/08//2016 : Avenant n°1 du marché de réfection des voiries et trottoirs du lotissement d'Aubigny.

L'avenant porte sur des travaux complémentaires à hauteur de 11 500€ HT. Le nouveau montant du marché de la S.A.S. Routes & Chantiers Modernes sise Z.I des Vauguilletes- BP 445-89104 SENS est arrêté à la somme de 138 282.82€ HT.

5- Questions Diverses.

Monsieur Fayçal SEMAM demande si un passage piétons va être matérialisé entre l'école et le passage vers la Plaine des Jeux du Jard. Monsieur Christian HUS lui répond qu'il y a la réception des travaux de réfection du lotissement d'Aubigny le lendemain, et qu'il demandera un devis à la société.

Monsieur Julien ECK demande si les nouveaux aménagements sont compris dans la ZAC et si SAFRAN AIRCRAFT ENGINES a l'intention de s'agrandir. Monsieur Christian HUS lui répond que leurs nouveaux aménagements ne font pas partis de la ZAC et que pour le moment il n'a pas connaissance de projets d'agrandissements.

Monsieur Éric CHASSIGNET informe l'assemblée qu'il a reçu, comme tout le monde, sa taxe foncière. Il observe une augmentation de 200% sur la part de l'intercommunalité mais la part communale reste inchangée.

Monsieur Romain LUNEL signale que la place handicapée sur le parking de l'école n'est plus accessible.

Monsieur Daniel BUTAUD indique qu'il y a des recommandations imposées par le plan vigipirate. La place handicapée sera matérialisée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire a levé la séance à 21 heures 50.